

## **Documents utilisés lors de la Réunion d'informations et d'échanges du 28 novembre 2013**

### **Prestation de serment d'un maire de Noisy-le-Grand sous le Premier Empire (1812)**

"L'an mille huit cent douze, le seize du mois de février à dix heures du matin, nous soussigné, Claude-Paul Tugnot, maire de la commune de Noisy-le-Grand, arrondissement de Pontoise, département de Seine-et-Oise, en vertu de l'arrêté de Monsieur le comte d'Empire, préfet du département, en date du trois du présent mois, qui nomme Monsieur Jovin, propriétaire, pour remplir les fonctions de maire de la commune. Et en conséquence de la lettre de Monsieur le Sous-Préfet du deuxième arrondissement du douze du même mois, avons invité le sieur Jovin de se rendre à la Mairie pour s'installer en ladite qualité. Il a prêté entre nos mains le serment prescrit par le sénatus-consulte du vingt huit floréal an XII : "Je jure obéissance aux Constitutions de l'Empire et fidélité à Sa Majesté l'Empereur". En conséquence avons installé Monsieur Jovin pour remplir la fonction de maire, et avons signé ensemble le présent procès-verbal à Noisy-le-Grand les jour, heure et an que dessus".

### **Après l'armistice, une délibération du Conseil municipal (24 novembre 1918)**

"Avant de commencer ses travaux, le Conseil, sur la proposition de M. le Maire vote à l'unanimité l'adresse suivante :

Le Conseil municipal de Noisy-le-Grand adresse à Monsieur Clémenceau, président du Conseil et ministre de la guerre, l'hommage de son admiration et ses remerciements patriotiques pour la constance et l'énergie avec lesquelles il a conduit la France à la victoire dont nous voyons aujourd'hui les magnifiques résultats.

Le Conseil unit dans un même sentiment de reconnaissance le gouvernement de la République, le maréchal Foch, notre armée et ses chefs, les armées et les chefs d'état alliés et salue tous les héros tombés glorieusement pour la patrie".

### **Le Conseil municipal et les Accords de Munich (délibération du 19 novembre 1938)**

"M. le Maire donne lecture d'une lettre de remerciements de M. Daladier, président du Conseil, pour les félicitations qui lui ont été adressées par les membres du Conseil municipal.

M. Vallée s'élève vivement contre l'envoi de cette lettre de félicitations et fait remarquer que cette décision n'a pas été prise en séance du Conseil. Il déclare ne pas être d'accord avec les « dictats » de Munich.

M. le Maire rappelle qu'il a demandé aux membres du Conseil s'ils voulaient signer cette lettre.

M. Pannetier demande qu'il soit donné communication de la lettre qu'il a envoyée à ce sujet au nom de la fraction communiste.

M. Salettes fait remarquer que chaque membre du Conseil a été libre de signer ou de ne pas signer.

M. Lenoir déclare qu'il n'a pas signé.

M. Vallée dit qu'il n'admet pas que cette affaire vienne en séance du Conseil.

M. Pannetier dit que L'Echo du Raincy a fait mention du refus de signer par les élus communistes".

### **La politique internationale et le Conseil municipal de Noisy-le-Grand le 13 mai 1950**

« Monsieur le Maire donne lecture de l'appel du Comité Mondial des Partisans de la Paix de Stockholm pour l'interdiction absolue de l'arme atomique et propose au Conseil de s'associer à cet appel.

Après discussion, le Maire ayant mis aux voix, le Conseil à la majorité de 14 voix contre 4 et une abstention décide de s'associer à cet appel ainsi conçu :

Nous exigeons l'interdiction absolue de l'arme atomique, arme d'épouvante et d'extermination massive des populations.

Nous exigeons l'établissement d'un rigoureux contrôle international pour assurer l'application de cette mesure d'interdiction.

Nous considérons que le gouvernement qui, le premier, utiliserait contre n'importe quel pays l'arme atomique, commettrait un crime contre l'humanité et serait à traiter comme un criminel de guerre ».